



FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT MUNICIPAL
GRAIN DE SEL

Inscription obligatoire pour tout enfant scolarisé à La Mézière

(Quand bien même la famille n'a à priori pas prévu d'utiliser le service de restauration)

Année 2018/2019

Photo récente
obligatoire

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date de naissance	Ecole fréquentée à la rentrée 2018/2019	Classe et nom de l'enseignant

1^{ère} inscription (Cochez la case s'il s'agit d'une première inscription de cet enfant afin que les identifiants au portail famille vous soient transmis par mail)

COORDONNEES DES PARENTS:	
PARENT 1 :	PARENT 2 :
Destinataire des factures : <input type="checkbox"/>	Destinataire des factures : <input type="checkbox"/>
Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :
Téléphone mobile :	Téléphone mobile :
Employeur :	Employeur :
Tél. professionnel :	Tél. professionnel :
Mail :	Mail :
Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> pacsé <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> divorcé	
Nombre total d'enfants scolarisés en école maternelle ou/et élémentaire à la Mézière :	
INSCRIPTION AU PORTAIL FAMILLE	
2 possibilités vous sont offertes :	
- <u>Inscription libre</u> : vous vous connectez sur le portail famille https://la-meziere.les-parents-services.com/login et vous cochez ou décochez les réservations et annulations de repas.	
- <u>Inscription programmée</u> : vous souhaitez inscrire <u>par défaut</u> votre enfant à déjeuner chaque semaine de l'année scolaire les : Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/>	
ATTENTION : en cas de modification ponctuelle, vous procéderez à la correction sur le portail famille sous peine de vous voir facturer le repas).	

FACTURATION – DOCUMENTS A FOURNIR

1- Une attestation de quotient familial datant de moins de 3 mois.

La transmission de ce justificatif après **le 10 septembre 2018** provoquera l'application du tarif le plus élevé.

A NOTER : Le tarif ne pourra plus être revu en cours d'année scolaire.

2- Pour les non-macériens : Faute d'accord avec votre municipalité, l'application du tarif macérien est conditionnée à la fourniture des attestations suivantes :

- Une taxe foncière ou une CFE (Cotisation Foncière des Entreprises au titre d'une activité professionnelle sur la Commune).
- Une copie d'un acte notarié prouvant l'acquisition d'un terrain en vue d'une construction.

RÈGLEMENT DES FACTURES PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Uniquement en cas première inscription ou de changement de coordonnées bancaires, merci de compléter, dater et signer une autorisation de prélèvement bancaire (*) en y joignant impérativement un Relevé d'Identité Bancaire

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses animations, le restaurant peut être amené à prendre des photos,

Vous autorisez vous n'autorisez pas l'utilisation des images où figure votre enfant.

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : Prénom :

Téléphone :

Lien de famille :

ALLERGIES

P.A.I (Plan d'Accueil Individualisé) : **OUI** **NON**

INDICATIONS PARTICULIERES CONCERNANT L'ENFANT

MEDECIN TRAITANT

Nom : Téléphone :

PERSONNE(S) AUTORISEE(S) A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom Prénom : Lien avec la famille :

Nom Prénom : Lien avec la famille :

Nom Prénom : Lien avec la famille :

Nous nous engageons à :

- ☞ Signaler tout changement auprès du restaurant scolaire ou au secrétariat de la mairie,
- ☞ Autoriser le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de mon (ou mes) enfant (s) (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales...),
- ☞ Respecter les conditions du règlement intérieur du restaurant scolaire (*)

Fait àLe

Signature du père, de la mère ou du tuteur légal, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

FICHE A RETOURNER pour le 22 JUIN 2018 DERNIER DELAI, avec les pièces demandées.

L'attestation de quotient familiale doit être retournée pour 10 SEPTEMBRE 2018 DERNIER DELAI

(*) Documents à télécharger sur le site de [La Mézière](#), rubrique « Services », sous-rubrique « Restauration scolaire » ou disponible au restaurant scolaire ou en mairie.